



Bruxelles, le 17 décembre 2025

CM 5491/25

Dossier interinstitutionnel:
2025/0329(COD)

CODEC
ENV
CLIMA
FORETS
AGRI
RELEX
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7492

Objet: RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2023/1115 en ce qui concerne certaines obligations incombant aux opérateurs et aux commerçants (**première lecture**)

- Lancement d'une procédure écrite
- Adoption de l'acte législatif
- Décision de déroger au délai de huit semaines

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 10 décembre 2025, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

1. adopter le règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2023/1115 en ce qui concerne certaines obligations incombant aux opérateurs et aux commerçants, qui figure dans le document PE-CONS 60/25;

2. déroger, sur la base de l'article 3, paragraphe 3, deuxième alinéa, du règlement intérieur du Conseil, au délai de huit semaines visé au premier alinéa dudit paragraphe, vu l'urgence de la question exposée dans le préambule de l'acte législatif.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le jeudi 18 décembre 2025 à 15 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante: codecision.adoption@consilium.europa.eu.
